



## LE FINANCEMENT PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Au Québec, le financement public des établissements d'enseignement privé et leur efficacité n'ont pas fait l'objet d'un débat public. Étant donné le contexte budgétaire actuel, il nous apparaît nécessaire que le gouvernement s'y attarde.

Cette infographie présente des extraits d'une étude réalisée par une spécialiste de l'économie de l'éducation de l'Université de Sherbrooke, pour le compte de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), sur une analyse détaillée du financement public de l'enseignement privé. L'étude vise à aller au-delà des perceptions et d'établir les faits.

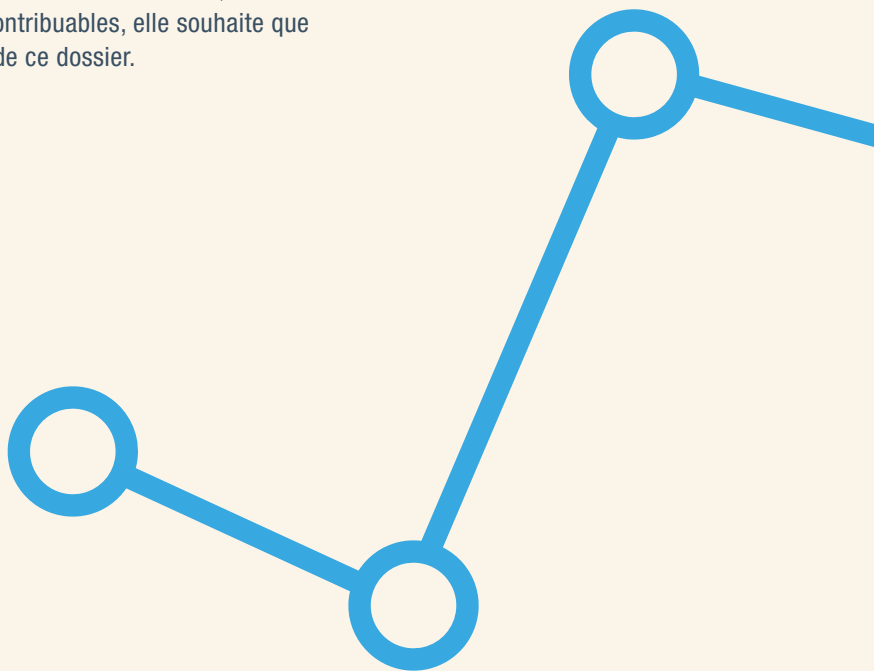
Les conclusions de cette étude nous permettent d'affirmer que les commissions scolaires ont des coûts de gestion inférieurs aux établissements privés malgré qu'elles soient soumises à une reddition de comptes beaucoup plus stricte et complexe. Elles démontrent également que les avantages fiscaux consentis aux parents qui envoient leurs enfants au privé alourdissent davantage la facture payée par l'ensemble des contribuables québécois, qui assument déjà pour ces élèves, l'équivalent de 60 % du financement d'un élève du public.

Outre le Québec, seulement 4 autres provinces au Canada subventionnent le secteur privé, mais c'est ici qu'on y trouve le plus grand nombre d'élèves inscrits.

La FCSQ reconnaît la légitimité d'un système privé d'éducation au Québec, mais dans un souci d'équité pour le réseau public et les contribuables, elle souhaite que le gouvernement du Québec se saisisse rapidement de ce dossier.



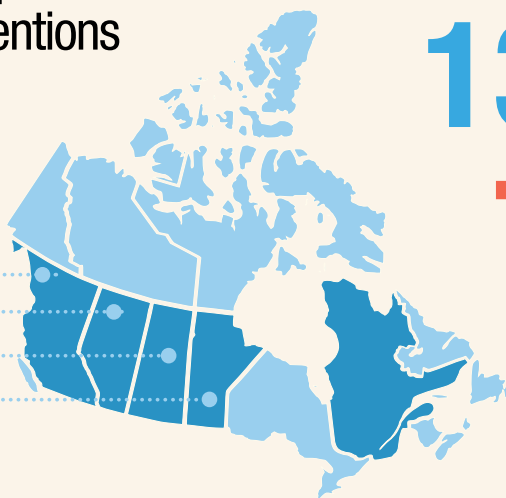
La Fédération  
des commissions  
scolaires  
du Québec





**EN PLUS DU QUÉBEC,**  
seulement 4 autres provinces  
accordent des subventions  
aux écoles privées

**LE QUÉBEC** est la province où la proportion d'élèves fréquentant le privé est la plus élevée, à près de **13 %**, alors que la moyenne canadienne est d'environ **7 %**

Colombie-Britannique  
Alberta  
Saskatchewan  
Manitoba



**13 %**  **QUÉBEC**  
**7 %**  **CANADA**

**LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS  
REÇOIVENT POUR LEURS ÉLÈVES 60 %  
du financement d'un élève du public.**

#### AVANTAGES FISCAUX



Les parents qui envoient leurs enfants au privé bénéficient d'importants avantages fiscaux.

**EXEMPLE: Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants**

Coût net pour une famille avec deux conjoints et deux enfants inscrits au privé, un au préscolaire et l'autre au primaire.

**ESTIMATION POUR UN REVENU FAMILIAL DE 80 000 \$  
POUR DES DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS DE  
GARDE DE 7 000 \$.**

**ÉCONOMIE D'IMPÔT**

**5 079 \$**

**COÛT NET\***

**1 921 \$**

\*Estimation du coût net payé après impôts fédéral et provincial pour les droits de scolarité et les frais de garde d'enfants fréquentant un établissement d'enseignement privé

#### COMPRESSIONS

PRÈS DE

**800 M \$**  
DEPUIS 2010

Les commissions scolaires ont subi des compressions de près de 800 M \$ depuis 2010, alors que le réseau privé semble avoir été relativement épargné.

## EN 2011-2012

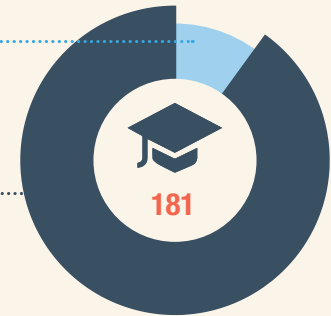
il y avait 181 établissements d'enseignement privés subventionnés au Québec, dont la majorité se trouve dans 3 régions : Montréal, Montérégie et Capitale-Nationale.

RESTE DU QUÉBEC

MONTRÉAL

MONTÉRÉGIE

CAPITALE-NATIONALE



### 20% DES ÉLÈVES DANS LE RÉSEAU PUBLIC

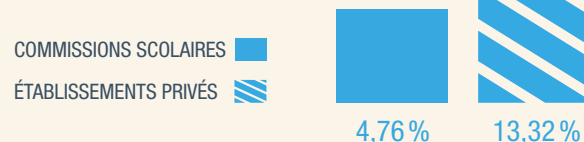
sont considérés comme des élèves **handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)** alors qu'ils ne représentent que 2,7% de la clientèle du réseau privé. Pendant ce temps, le réseau public souffre d'un sous-financement d'au moins 170 M\$ pour répondre aux besoins de cette clientèle.

# 170 M\$

### REDDITION DE COMPTES : INIQUITÉ PUBLIC VERSUS PRIVÉ

Le réseau public est soumis à des exigences administratives et une reddition de comptes beaucoup plus grande que les établissements privés. Notamment, le réseau public a l'obligation de rendre des comptes à la population de son territoire sur la qualité des services éducatifs et culturels offerts, ce que n'a pas à faire le privé.

### PART DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES TOTALES 2011 - 2012



### ENSEIGNEMENT VERSUS ADMINISTRATION

Les dépenses relatives à **L'ENSEIGNEMENT** sont supérieures dans les commissions scolaires.

#### COMMISSIONS SCOLAIRES

7 157 \$\*

#### ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

5 888 \$\*

\*Dépenses par élève, données de 2011 - 2012

**C'est donc dire que les commissions scolaires ont fait le choix d'investir beaucoup plus dans l'enseignement aux élèves que le privé, tout en réduisant les dépenses liées à l'administration.**

Les dépenses liées aux activités **ADMINISTRATIVES** sont supérieures dans les établissements d'enseignement privés.

#### COMMISSIONS SCOLAIRES

515 \$\*

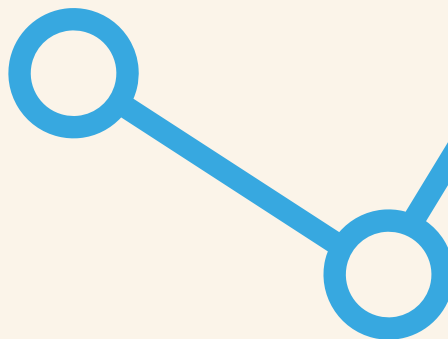
#### ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

1 273 \$\*

\*Dépenses par élève, données de 2011 - 2012

### EFFICIENCE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Selon l'étude réalisée, les commissions scolaires sont plus efficaces que les établissements privés quant au nombre d'élèves scolarisés et au nombre de diplômés.



**Publié par**

LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS  
SCOLAIRES DU QUÉBEC

1001, avenue Bégon  
Case postale 10490  
Succursale Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1V 4C7  
Téléphone : 418 651-3220  
Télécopieur : 418 651-2574  
Site Web : [www.fcsq.qc.ca](http://www.fcsq.qc.ca)  
Courriel : [info@fcsq.qc.ca](mailto:info@fcsq.qc.ca)

Dépôt légal – 2<sup>e</sup> trimestre 2014  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada